

Protection de l'environnement—Loi

dioxines beaucoup plus élevées qu'ailleurs au Canada. Les hérons bleus servent de baromètre à cet égard et il est démontré que ceux de Colombie-Britannique sont soumis à de plus grandes contraintes qu'ailleurs. Certaines colonies ont quitté la côte où se trouvent beaucoup de nos usines de pâte de papier. La population totale y a probablement diminué. C'est là un indice de dégradation de l'environnement qui a de très importantes répercussions sur les habitants de la région.

Aujourd'hui, nous nous demandons de quelle façon le projet de loi C-74 va améliorer la situation. Si les dioxines du héron bleu viennent d'une scierie ou d'une usine de pâte se servant de BPC ou d'agents de conservation du bois, en passant par les poissons et les coquillages, alors le projet de loi C-74 ne changera rien à la situation. En effet, aux termes de l'alinéa 38(2)b), le ministre ne peut agir qu'après avoir «consulté les autres ministres de la Couronne du chef du Canada afin de déterminer si des mesures peuvent être prises en vertu d'une autre loi fédérale pour faire face au danger notable visé au paragraphe (1)».

● (1250)

La Loi sur les pêcheries donne au ministre des Pêches (M. Siddon) le pouvoir de contrôler les substances délétères qui nuisent au poisson ou à son habitat. Par conséquent, le projet de loi C-74 ne permettra pas de résoudre ce problème particulier si les dioxines atteignent le héron bleu en passant par le poisson.

Si les dioxines suivent une autre voie, le ministre de l'Environnement peut faire inscrire les rejets contenant des dioxines sur une liste de substances à contrôler, mais c'est là un processus long et fastidieux. Il n'y a pas de solution simple.

La réglementation des pesticides relève d'Agriculture Canada, avec la collaboration du ministère des Pêches et des Océans et d'Environnement Canada. Ces deux derniers ministères sont responsables de la qualité des eaux en ce qui a trait au poisson. Il y a parfois des conflits de compétence entre tous ces ministères. Le projet de loi à l'étude ne les règle pas.

Comme je l'ai déjà dit, nous n'avons pas établi de façon concluante que les oeufs de héron n'éclosent pas à cause de concentrations élevées de dioxines. Si c'est le cas, les dioxines pourraient provenir soit de l'effluent des usines de pâte de papier soit des agents de conservation du bois utilisés dans les scieries. Bien sûr, ces industries se renvoient la balle quand il s'agit de déterminer les responsabilités.

Environnement Canada considère les BPC utilisés dans la fabrication de préservatifs pour le bois comme l'un des produits chimiques dont il faut restreindre en priorité l'usage, même si Agriculture Canada a homologué ce produit pour ensuite revenir sur sa décision. Conformément au projet de loi C-74, si les BPC deviennent une substance prioritaire, ils vont être soumis à des tests et inspirer l'établissement de règlements qui seront soumis à l'approbation d'un conseil notamment composé de représentants du secteur industriel. L'adoption du projet de loi aura pour effet de restreindre l'usage du produit chimique en question.

Un haut fonctionnaire d'Environnement Canada a informé mon bureau que cela prendrait des années. Ce qui m'amène à

répéter que notre régime parlementaire semble réagir très lentement à la crise croissante de l'environnement, que la crise se développe plus rapidement que notre capacité d'y faire face. Certes, le processus prévu dans le projet de loi C-74 est fort lent.

La Loi sur les contaminants de l'environnement que remplacerait le projet de loi C-74 vise les nouveaux produits chimiques à l'exception des insecticides et des produits existants, mais ne s'applique pas aux produits visés par d'autres lois. Les pressions exercées pour que les BPC figurent sur la liste des produits qui doivent être examinés en priorité par Environnement Canada suscitent des résistances. D'après le gouvernement provincial, le secteur industriel considère dix parties par million comme une limite bien sévère. Le produit chimique que l'on est à mettre au point pour remplacer les BPC aura un niveau acceptable inférieur de cinq parties par million parce qu'il est plus toxique pour les poissons, mais qu'il n'est pas prouvé qu'il présente un réel danger pour la santé humaine. On va remplacer un groupe de produits chimiques par un autre que l'on espère moins dangereux pour la santé, même si l'on sait qu'il est plus toxique pour les poissons.

Il y a une foule de domaines où le gouvernement a le pouvoir d'agir à l'heure actuelle. Il peut agir en vertu de la Loi sur les pêcheries, par exemple, mais il ne le fait pas. Ainsi, le fleuve Fraser, qui se jette dans l'océan, est presque devenu un égout pour divers déchets chimiques, mais le ministère des Pêches ne fait rien pour le nettoyer. Le projet de loi C-74 ne va pas remédier à cela. Il y a, à Ladysmith Harbour, un problème qui ne date pas d'hier, mais le projet de loi C-74 ne va pas y remédier étant donné que le gouvernement avait déjà une loi en place et que le nouveau projet de loi ne va rien changer.

Par conséquent, même si nous considérons qu'il s'agit d'un petit pas dans la bonne voie, cette mesure ne s'attaque pas aux problèmes écologiques fondamentaux actuels du Canada ou du monde.

M. Daubney: Madame la Présidente, je voudrais faire quelques commentaires au sujet du début du discours du député. Tout d'abord, je reconnais qu'il a manifesté un intérêt vif et sincère pour les problèmes d'environnement, au cours des années.

Le député a longuement parlé du rapport Brundtland auquel j'ai fait allusion en réponse à une question d'un de ses collègues, il y a environ une demi-heure. Il est important, je crois, que les citoyens qui nous regardent comprennent qu'il s'agit d'un rapport important, que le gouvernement l'a reconnu et qu'il en a tenu compte en prenant des mesures énergiques.

Premièrement, le ministre de l'Environnement a fait des instances à la Commission, lorsqu'elle a visité le Canada, au cours du printemps de 1986, avant de présenter son rapport. Le ministre a ensuite mis sur pied un groupe de travail sur l'environnement et l'économie et qui était formé de représentants du gouvernement, de l'industrie et des organismes de défense de l'environnement. Ce groupe de travail a fait son rapport il y a un mois, presque jour pour jour, et le gouvernement s'emploie activement à donner suite à ses recommandations.